

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2023/064

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de
BESANCON

Canton de Besançon 1

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
13/09/2023 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix neuf.**

Séance du 18/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

Présents :

Mmes GILLET, DELESSARD, DUBOIS, BORRINI,
PRALON, SANDER, LECLERC, TANNIERES ;
MM. BOURGEOIS, MOUTON, HENRIOT, COUDRY,
DUMORTIER, HOUSSIN, PONS.

Absents excusés : Jean-Louis BAULIEU donne pouvoir à Emile BOURGEOIS, Damien LAPOUGE donne pouvoir à Thomas HOUSSIN, Jean-Pierre LORY donne pouvoir à Patrice MOUTON, Geneviève SIMON BOUVRET donne pouvoir à Françoise GILLET.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Patrice MOUTON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

AFFOUAGE FAÇONNÉ - SAISON 2023/2024

Rapporteur : Florent DUMORTIER – Avis de la commission cadre de vie et forêt du 8 septembre 2023 : favorable

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le prix du stère façonné en forêt. Le devis pour le façonnage des stères des parcelles 6, 12 et 20 présenté par les Chantiers Départementaux est de 39,00 € par stère empilé en forêt.

La commission forêt propose au Conseil Municipal d'accepter ce devis et de fixer le prix du stère en forêt à 40,00 € par stère.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord à la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré, le 18 septembre 2023
Le Maire,
Émile BOURGEOIS.

